



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT MARNE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE GRAND-EST DE FOOTBALL

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District Marne de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Grand-Est de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert à partir du **7 septembre 2020 jusqu'au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : **8 rue Henri Dunant, CS 70042, 51202 Épernay Cedex, District Marne de Football**

=> en notifiant sur l'enveloppe : « **À l'attention du Directeur** » et « **Candidature à l'élection de la délégation du District Marne** »

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District,
- conformément à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire **8** délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée en binôme « titulaire + suppléant »
- l'élection a lieu au scrutin pluri-nominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant :



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT MARNE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE GRAND-EST DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

*A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 22 octobre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Candidature à l'élection de la délégation du District Marne ».*

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Ligue,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.